

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 19649**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Aménagement du territoire et urbanisme, développement rural

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université d'Orléans, Ministère chargé de l'enseignement supérieur Modalités d'élaboration de références : CNESER	Président de l'université d'Orléans, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

341m Aménagement du territoire, urbanisme

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du diplôme peut exercer les activités liées au champ du développement et de l'animation des territoires ruraux. Cette activité de développement territorial vise à impulser, concevoir et animer des projets à caractère social, culturel, sportif, éducatif qui s'inscrivent dans une politique territoriale de développement. Elle peut se décliner comme suit :

- Analyser les données socio-économiques du territoire et identifier des axes d'intervention selon les impératifs de développement local et rural
- Elaborer ou participer à l'élaboration du projet de développement local et apporter un appui aux partenaires institutionnels
- Définir ou participer à la définition de la stratégie de développement d'un territoire
- Concevoir le plan d'action du projet de développement et le mettre en place par la communication interne et externe, la coordination du réseau de partenaires
- Evaluer le projet de développement, identifier de nouveaux axes d'intervention et les présenter aux acteurs locaux
- Communiquer et échanger des informations sur les stratégies de développement local lors de rencontres professionnelles
- Constituer un dossier de demande de financement pour un projet et le présenter aux élus et aux bailleurs de fonds

Conception, conduite et évaluation de projets

Capacité à proposer une instance de pilotage Capacité à être force de propositions en termes d'innovation dans les territoires

Gestion des ressources humaines/ animation

Capacité à coordonner un ensemble d'acteurs autour d'un projet, à animer un réseau

Compétences relationnelles, engagement

Aide à la décision

Expression / communication

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ce professionnel travaille dans les collectivités territoriales (communes, départements, régions), les EPCI, (SIVOM, SIVU, communautés de communes, communautés d'agglomération), les Pays, les parcs naturels régionaux, les parcs nationaux, les associations, Les organisations non gouvernementales, les organisations agricoles, les bureaux d'études et de conseils...

Le détenteur de ce diplôme peut prétendre au métier d'Agent de développement local ou rural, chargé de mission développement durable - Agenda 21, chargé de mission développement local, chargé de mission développement économique, animateur de développement territorial.

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1802 : Développement local

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La formation comprend 9 unités d'enseignement (UE) dont l'une correspond à la pratique professionnelle du moniteur (ce qui remplace le stage, UE 9). Cette UE qui sera évaluée par l'élaboration d'un mémoire et une soutenance de fin d'étude est la plus importante du cursus en termes d'ECTS (15).

Les intitulés des UE sont les suivants :

- UE1 (6 ECTS) : Espaces ruraux, globalisation et solidarités entre les territoires
- UE2 (6 ECTS) : développement et territoires durables : aspects théoriques et pratiques
- UE3 (5 ECTS) : dimension spatiale du diagnostic territorial
- UE4 (5 ECTS) : dimension sociologique du diagnostic territorial

- UE5 (5 ECTS): Ingénierie territoriale : animation, économique, sociale et culturelle des territoires
- UE6 (5 ECTS) : langues (anglais)
- UE7 (5 ECTS): administration des territoires et financement de projets
- UE8 (8 ECTS): projet tuteuré
- UE9 (15 ECTS): pratique professionnelle

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI/NON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Oui
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X		Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 19 novembre 1999 relatif aux licences professionnelles

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 8 juillet 2013

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n°2002-590 du 24 avril 2002

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://www.univ-orleans.fr/vie/ove/>

Autres sources d'information :

<http://formations.univ-orleans.fr/>

<http://www.univ-orleans.fr/>

Lieu(x) de certification :

Université d'Orléans - Château de La Source

Avenue du Parc Floral - BP 6749

45067 Orléans cedex 2

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Orléans

Historique de la certification :

Certification précédente : Aménagement du territoire et urbanisme option animation et développement des territoires ruraux